

Charte d'utilisation de l'internet et des ressources informatiques de la médiathèque municipale de Bucy-le-Long

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de l'internet et des ressources informatiques mises à disposition des utilisateurs. L'objectif de ce service, gratuit, est de mettre à disposition de tous des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Conditions d'accès pour obtenir un ordinateur et consulter internet.

Ce service est accessible à toute personne, inscrite ou non à la médiathèque après acceptation des règles d'utilisation et signature du formulaire d'engagement.

Pour qu'on lui remette le matériel, l'usager doit déposer sa carte d'identité et de lecteur à l'accueil.

Pour les mineurs, l'usage d'un ordinateur et l'accès à l'internet sont des activités placées sous la responsabilité des parents ou responsables légaux.

Pas de prêt de matériel ni de consultation internet possible pour un enfant de moins de 12 ans, sans la présence d'un parent ou d'un enseignant à ses côtés.

Le temps d'utilisation par personne pourra être limité en fonction des demandes (consultation, documentation, loisirs...) et de la disponibilité des postes. Celui-ci est laissé à l'appréciation de la responsable de la médiathèque.

Un maximum de deux personnes est autorisé par poste.

Les téléchargements, la sauvegarde des données personnelles sont autorisés mais uniquement sur des périphériques personnels comme les clefs USB, disques durs externe sous la surveillance de la responsable de la médiathèque.

Le personnel de la médiathèque est à la disposition des utilisateurs pour une aide ponctuelle ; il peut orienter, accompagner et guider. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement du matériel, au respect des règles sous peine de limiter l'accès aux postes.

Un casque d'écoute peut être prêté.

Respect du matériel et de la législation :

Une vérification du matériel sera effectuée par le personnel à chaque fin de consultation. La responsabilité de l'usager est engagée sur le matériel en cas de dégradation volontaire. Le coût du remplacement sera mis à sa charge.

Les utilisateurs s'engagent :

- à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.
- à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas à mentionner les sources lors de l'utilisation de l'information de tiers.

L'accès aux sites internet portant atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'être humain (pornographie, pédophilie, racisme, violence...) est totalement interdit. Toute infraction à cette disposition entraînera la suspension immédiate de la consultation.

Formulaire d'engagement.

- Je m'engage à respecter la Charte de l'utilisation d'internet et des ressources informatiques dont je viens de prendre connaissance.
- J'ai bien noté que des contrôles en direct et à posteriori peuvent être effectués pour la vérification des sites consultés via un logiciel de contrôle à distance.
- J'autorise mon enfant de + de 12 ans à utiliser un ordinateur et / ou consulter internet à la bibliothèque.

Fait à la bibliothèque le

Nom, Prénom :

N° carte de lecteur :

Signature de l'abonné

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom :

Signature des parents

« lu et approuvé »

Pour les non-inscrits, présenter votre carte d'identité

Adresse complète :

Téléphone :